

**Décret n° 2004-426** du 18 Octobre 2004  
portant nomination du chef d'état – major adjoint  
de l'état-major de la marine nationale.  
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-8 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major de la marine nationale;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement .

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

**DECRETE :**

**Article premier :** Le Capitaine de vaisseau Sylvère LEBOLO est nommé chef d'état – major adjoint de l'état-major de la marine nationale.

**Article 2 :** Le Capitaine de vaisseau Sylvère LEBOLO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du Capitaine de vaisseau Sylvère LEBOLO, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-426

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2004

**Denis SASSOU - NGUESSO**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

Le ministre délégué à la présidence de la République,  
chargé de la défense nationale,

**Rigobert Roger ANDELY**

**Général de division Jacques Yvon NDOLOU**